

M. Éric Jacob

Directeur général du contrôle des marchés, Autorité des marchés financiers

Place de la Cité, tour PwC, 2640, boulevard Laurier, bureau 400

Québec (Québec) G1V 5C1

10 octobre 2025

Monsieur Jacob,

Nous souhaitons par cette lettre obtenir des clarifications officielles de la part de l'Autorité des marchés financiers concernant les articles de « leadership avisé » et de « recherche thématique » (ci-après dénommés « documents de réflexion ») publiés par des sociétés cotées en bourse au Québec. Les exemples que nous évoquons concernent la Banque Nationale du Canada et la Banque Royale du Canada, toutes deux enregistrées au Québec, mais la question soulevée est plus large et mérite l'attention de l'AMF et des autres autorités de réglementation des valeurs mobilières.

En résumé, notre question à l'AMF est la suivante : **quel est le statut juridique des documents dits de réflexion au regard du droit des valeurs mobilières, et ceux-ci sont-ils soumis aux mêmes obligations d'information exacte et complète que tout autre document promotionnel?**

Bien que les publications soient parfois présentées de façon neutre comme des documents de réflexion et relayées comme telles par les médias, nous croyons qu'elles devraient être considérées comme des documents promotionnels. Les ACVM ont précisé que les affirmations ESG, lorsqu'elles sont d'importance, sont soumises aux mêmes normes d'obligation d'information exacte et complète¹.

Il s'agit là d'une question cruciale, car ces documents peuvent prendre position sur l'opportunité de certains types d'activités économiques et ainsi influencer les décisions d'investissement. Cette question est particulièrement pertinente lorsque les auteurs ont des intérêts financiers considérables dans le secteur concerné.

Les exemples que nous évoquons dans cette lettre concernent de potentielles pratiques d'écoblanchiment et des communications promotionnelles potentiellement exagérées relatives au gaz naturel liquéfié (GNL). L'écoblanchiment est une problématique qui préoccupe régulièrement les ACVM, qui confirment que cette pratique relève du champ d'application de la législation sur

¹ Voir par exemple, dans le contexte des fonds d'investissement : « Avis 81-334 du personnel des ACVM Information des fonds d'investissement au sujet des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ».

les valeurs mobilières². Cela a été récemment confirmé par une procédure d'application de la loi relative à l'écoblanchiment initiée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario^{3,4}. L'AMF a également défini ses attentes en matière de déclarations liées au climat dans sa « Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques » de 2025.

Les exemples spécifiques sont les suivants :

1. Le 22 février 2024, Banque Nationale du Canada Marchés financiers (nom officiel Financière Banque Nationale, ou FBN - une filiale de la Banque Nationale du Canada) a publié une « recherche thématique » intitulée « *Canada Has a Vital Role in Deleveraging the Global Environmental Balance Sheet* » (Le Canada a un rôle essentiel à jouer dans le rééquilibrage environnemental mondial)⁵, suivie le lendemain de la publication d'un autre document intitulé « Graphiques chocs : Suivi monde »⁶.
2. Le 12 juin 2025, la Banque Royale du Canada (RBC) a publié sur son site web un article de « leadership avisé » intitulé « Stratégie du G7+ en matière de gaz naturel : quatre scénarios pour la sécurité énergétique dans les années 2040 »⁷. En 2023, elle publiait un autre article intitulé « L'énigme du Canada : trois moyens de faire face aux crises mondiales climatiques et gazières »⁸.

En annexe à cette lettre, nous exposons en détail les éléments qui, selon nous, constituent des informations potentiellement inexacts, incomplètes ou exagérément promotionnelles. La question qui se pose ici est de savoir si ces éléments sont conformes à la législation sur les valeurs mobilières et s'ils justifient une intervention de l'AMF.

Pour sa part, FBN déclare que son rapport « n'est pas considéré comme un produit de recherche en vertu des lois et règlements canadiens », et qu'il s'agit « d'un document de marketing » (pour les résidents du Royaume-Uni). RBC déclare que son rapport de 2025 « peut contenir des déclarations prospectives – au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières – qui font l'objet

² Par exemple, dans l'Avis 51-365 du personnel, les ACVM indiquent avoir observé au cours des dernières années « une multiplication des émetteurs formulant des affirmations potentiellement trompeuses, infondées ou incomplètes à propos [...] de la durabilité ». S'agissant de l'information sur les facteurs ESG, les ACVM rappellent à l'émetteur son obligation « d'appuyer ses affirmations concernant ses cibles ou plans futurs sur un fondement valable ».

³ [Ontario Securities Commission and Purpose Investments Inc. and Som Seif](#), (Sept. 2025).

⁴ Lawson Lundell LLP, [Securities Regulation: Another New Frontier for Greenwashing Claims in Canada?](#), Insight (sept. 2025).

⁵ Banque Nationale du Canada Marchés Financiers, [Canada Has a Vital Role in Deleveraging the Global Environmental Balance Sheet](#), NBCFM Research (fév. 2024).

⁶ Banque Nationale du Canada Marchés Financiers, [Graphiques chocs : Suivi Monde](#), Vol. XXIV, No. 7 (fév. 2024).

⁷ Banque Royale du Canada, [Stratégie du G7+ en matière de gaz naturel : quatre scénarios pour la sécurité énergétique dans les années 2040](#), RBC Leadership avisé (juin 2025).

⁸ Banque Royale du Canada, [L'énigme du Canada : trois moyens de faire face aux crises mondiales climatiques et gazières](#), Énergie Rapports (avr. 2023).

INVESTISSEURS *pour* L'ACCORD DE PARIS

de la mise en garde de RBC concernant les déclarations prospectives ». Nous ne sommes pas en mesure de déterminer clairement l'incidence que peuvent avoir sur leurs obligations ces clauses de non-responsabilité rédigées en petits caractères par les auteurs.

Nous relevons que les deux entreprises ont un intérêt financier à promouvoir le développement du GNL, ce qui renforce l'argument selon lequel ces documents peuvent être considérés comme du matériel promotionnel. La Banque Nationale a fourni 1,2 milliard de dollars US de financement au développement du GNL entre 2021 et 2023⁹, notamment 648 millions de dollars à Venture Global LNG, 299 millions de dollars à NextDecade Corporation et 200 millions de dollars à Port Arthur LNG¹⁰. En 2023, la banque a multiplié la valeur de son financement du GNL par plus de cent (x100) comparativement à 2022, avec 16 transactions pour la seule année 2023, soit plus du double par rapport à l'année précédente¹¹.

RBC, qui figure parmi les 20 principales banques soutenant le développement du GNL au plan mondial, a fourni 6,1 milliards de dollars US de financement pour le GNL entre 2021 et 2023. Elle a réalisé pas moins de 51 transactions avec des promoteurs de GNL rien qu'en 2023, ce qui représente une augmentation de son financement du GNL de 164% entre 2021 et 2023¹².

En outre, les deux banques ont participé à la facilitation du financement des projets gaziers canadiens susceptibles d'être liés à des installations de GNL, par exemple en agissant toutes deux à titre de teneurs de livre dans le financement du projet Coastal GasLink¹³.

Nous sollicitons donc une clarification de l'AMF concernant le statut juridique de ces documents de réflexion au regard de la législation sur les valeurs mobilières. Faute de quoi, il existe un risque de potentiels cas d'écoblanchiment à l'égard des investisseurs par l'entremise d'analyses en apparence neutres.

Nous attendons votre réponse avec le plus grand intérêt.

Cordialement,



Matt Price
Directeur général, Investisseurs pour l'Accord de Paris

⁹ Reclaim Finance et Greenpeace, [Frozen gas, boiling planet: How Canadian financial support for LNG is fueling a climate disaster](#) (déc. 2024), p. 10.

¹⁰ Données fournies par Reclaim Finance.

¹¹ Reclaim Finance and Greenpeace, *op. cit.*, pp. 15 & 16.

¹² *Ibid.*, p. 10.

¹³ CBonds, « New issues: [Coastal GasLink Pipeline released bonds \(CA19046FAP77, CA19046FAQ50\) in the amount of CAD 600, CAD 575 mln maturing in 2034, 2036 respectively](#) », 7 juin 2024.

INVESTISSEURS *pour*
L'ACCORD DE PARIS

Cc M. Matthew Boswell, Commissaire de la concurrence, Bureau de la concurrence Canada
Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Organisme canadien de réglementation des investissements

M. Laurent Ferreira, Président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada

M. David I. McKay, Président et chef de la direction de la Banque Royale du Canada

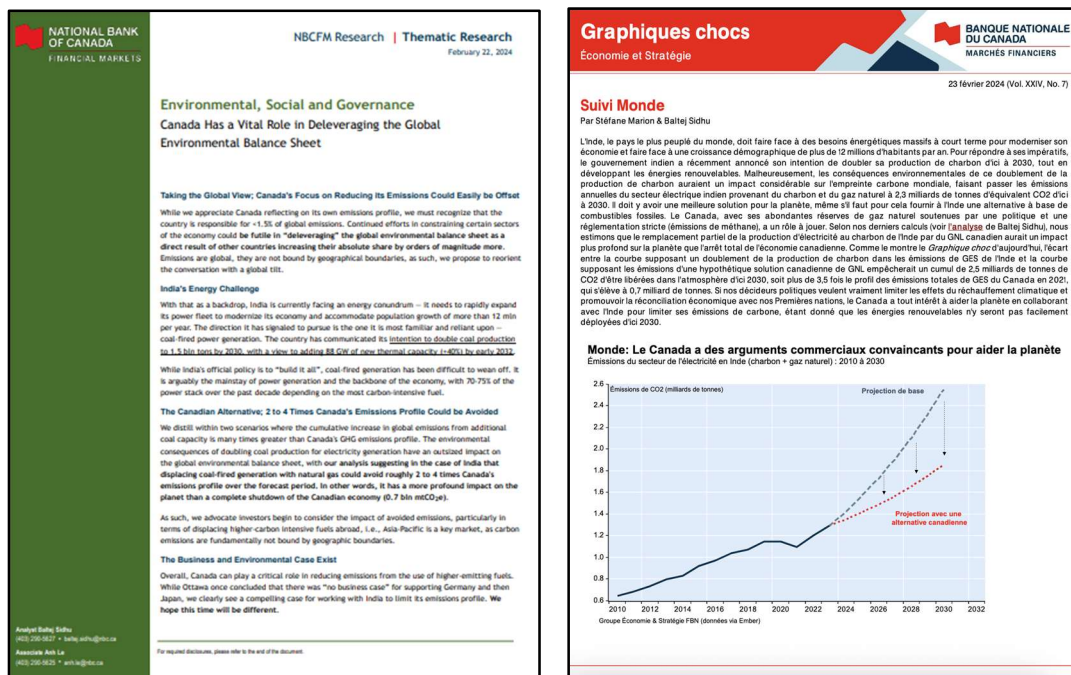
Addendum: Analyse des publications de Banque Nationale du Canada Marchés financiers et de la Banque Royale du Canada sur le gaz naturel liquéfié

1. Description des publications

1.1. Publications de Banque Nationale du Canada Marchés financiers : *Graphiques chocs : Suivi Monde (2024) et Canada Has a Role in Deleveraging the Global Environmental Balance (2024)*

Le 22 février 2024, Banque Nationale du Canada Marchés Financiers (BNCMF) a publié une « recherche thématique » intitulée « *Canada Has a Vital Role in Deleveraging the Global Environmental Balance Sheet* »¹⁴ (Le Canada a un rôle essentiel à jouer dans le rééquilibrage environnemental mondial), suivie le lendemain d'un autre document intitulé « *Graphiques chocs : Suivi Monde* »¹⁵.

Graphique 1. Publications de BNCMF sur les prétendus avantages environnementaux du gaz naturel liquéfié (GNL)



Source : Banque Nationale du Canada Marchés financiers

¹⁴ Banque Nationale du Canada Marchés Financiers, [Canada Has a Vital Role in Deleveraging the Global Environmental Balance Sheet](#), NBCFM Research (fév. 2024).

¹⁵ Banque Nationale du Canada Marchés Financiers, [Graphiques chocs : Suivi Monde](#), Vol. XXIV, No. 7 (fév. 2024).

Ces publications de BNCFM soutiennent que l'expansion prévue du charbon en Inde offre au Canada l'occasion d'augmenter considérablement sa production de gaz naturel et ses exportations de GNL afin de remplacer la consommation indienne de charbon et ainsi de réduire les émissions mondiales. BNCFM affirme que la production d'électricité à partir de gaz naturel produit « 50 à 60% » moins d'émissions par rapport au charbon et qu'en ciblant l'Inde comme marché d'exportation de gaz, le Canada pourrait entraîner une réduction équivalente à 3,5 fois ses émissions totales annuelles d'ici à 2030.

1.2. Publications de la Banque Royale du Canada : *Stratégie du G7+ en matière de gaz naturel (2025) et L'énigme du Canada : trois moyens de faire face aux crises mondiales climatiques et gazières (2023)*

Le 12 juin 2025, la Banque Royale du Canada (RBC) a publié sur son site web un article de « leadership avisé » intitulé « Stratégie du G7+ en matière de gaz naturel : quatre scénarios pour la sécurité énergétique dans les années 2040 »¹⁶. Deux ans plus tôt, en 2023, elle publiait un autre article intitulé « L'énigme du Canada : trois moyens de faire face aux crises mondiales climatiques et gazières »¹⁷.

Graphique 2. Publications de RBC sur les prétendus avantages environnementaux du GNL



Source : Banque Royale du Canada

Les deux articles de RBC présentent des scénarios dans lesquels le GNL pourrait servir d'outil pour lutter contre les changements climatiques. Alors que le premier se concentre sur les rôles

¹⁶ Banque Royale du Canada, [Stratégie du G7+ en matière de gaz naturel : quatre scénarios pour la sécurité énergétique dans les années 2040](#), RBC Leadership avisé (juin 2025).

¹⁷ Banque Royale du Canada, [L'énigme du Canada : trois moyens de faire face aux crises mondiales climatiques et gazières](#), Énergie Rapports (avr. 2023).

potentiels du Canada en tant qu'exportateur gazier, le second soutient que les nations du G7 devraient, de manière plus générale, encourager l'expansion du gaz. Ces deux rapports reposent sur des hypothèses similaires à celles présentées dans la publication de BNCFM, à savoir que le gaz et le GNL sont des combustibles relativement peu polluants par rapport au charbon, et que le secteur gazier canadien pourrait cibler efficacement les pays dont la production d'électricité est très polluante. Ils suggèrent également que grâce à de meilleures technologies de réduction des émissions, le Canada pourrait produire du GNL à faibles émissions.

Compte tenu de ces hypothèses, les deux publications appellent explicitement à l'adoption d'une législation qui favoriserait les exportations de GNL canadien, notamment en accélérant l'approbation des grands projets et en fixant des cibles de décarbonation pour la partie en amont du cycle de vie du gaz et du GNL.

À travers ces deux rapports, RBC fait plusieurs déclarations suggérant que le Canada pourrait produire du gaz à faibles émissions pour réduire les émissions du secteur de l'énergie, notamment :

- « [Le Canada pourrait se constituer] une niche dans le marché mondial du GNL par la fourniture stratégique de gaz stable et à faibles émissions. »
- « La réglementation canadienne sur les émissions de méthane (l'une des plus avancées au monde), les émissions de CO₂ relativement faibles de la formation Montney et la promesse d'une source d'électricité propre séduisent les producteurs mondiaux désireux de réduire leurs émissions de GES. »

2. Enjeux liés aux publications

Les documents de réflexion publiés par BNCFM et la RBC présentent des faiblesses importantes. Parmi celles-ci, on peut citer : un manque de prise en compte des défis économiques liés au remplacement du charbon par le gaz, des coefficients d'émissions non cités qui soulèvent des questionnements quant aux possibilités réelles de réduction d'émissions, l'utilisation de messages potentiellement trop promotionnels et l'absence d'une déclaration claire des intérêts financiers de chaque banque dans le développement du GNL.

2.1. Aucun des articles ne fait état de la faible plausibilité économique du remplacement du charbon par le GNL

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a constaté que pour concurrencer le charbon, le prix du GNL doit être inférieur à 3-5 US\$/MmBtu¹⁸. Or, les seuils de rentabilité des projets de GNL canadiens ont constamment et largement dépassé la limite supérieure de ce seuil de prix¹⁹. De ce fait, la capacité du GNL canadien à remplacer le charbon est douteuse du point de vue économique, aussi bien en Inde que dans le reste du monde.

¹⁸ AIE, [2024 World Energy Outlook](#), p. 52.

¹⁹ Investors for Paris Compliance, [Late to the Party](#) (déc. 2024), p. 10.

Selon l'Institute for Energy Economics and Financial Analysis (IEEFA), « les exportateurs affirment que le GNL canadien remplacera le charbon en Asie, mais les données provenant des plus grands pays consommateurs de charbon indiquent le contraire », ce qui laisse penser que les nouvelles importations de gaz ne feront qu'augmenter la consommation de combustibles fossiles sur le plan mondial²⁰.

Ni BNCF ni la RBC ne reconnaissent cet obstacle économique au remplacement du charbon par le gaz, ce qui constitue une omission majeure. Les lecteurs pourraient donc se retrouver avec une impression trompeuse quant à la faisabilité réelle de cette substitution, et avec le sentiment que le GNL canadien est bénéfique pour le climat.

De plus, les articles et les projections de BNCF reposent entièrement sur la transition systématique du charbon vers le GNL, et plus spécifiquement sur le fait que cette transition se produise en Inde. Il n'est pas fait mention du fait que l'expansion du gaz canadien aurait en pratique des répercussions sur l'approvisionnement du marché dans son ensemble, notamment dans les régions qui utiliseraient ce nouveau gaz pour fournir une *nouvelle* source d'énergie. Le même principe s'applique à l'article de la RBC publié en 2025, qui souligne à plusieurs reprises le potentiel de réduction des émissions lié à la transition du charbon vers le GNL, sans mentionner les répercussions d'une plus grande abondance de gaz sur le marché mondial.

Enfin, Clean Energy Canada note que le financement du GNL peut retarder les investissements dans les énergies renouvelables²¹. Plusieurs études ont montré que la mise sur le marché mondial de nouveaux approvisionnements de gaz entre en concurrence directe avec le développement des énergies renouvelables et en retarde le déploiement^{22,23}.

2.2. Aucun des articles ne tient compte de la diversité des méthodes employées pour mesurer les émissions tout au long du cycle de vie, omettant certains coefficients d'émissions

Les estimations des émissions produites tout au long du cycle de vie du GNL varient considérablement. Si la plupart des études suggèrent que le GNL est légèrement moins polluant que le charbon sur l'ensemble de son cycle de vie, d'importantes incertitudes subsistent quant à l'ampleur des gains en matière de réduction d'émissions. Le graphique ci-dessous de l'Agence internationale de l'énergie présente différentes estimations des émissions liées à la production et à l'acheminement du GNL. Les émissions résultant de la combustion sont similaires pour l'ensemble des sources de gaz.

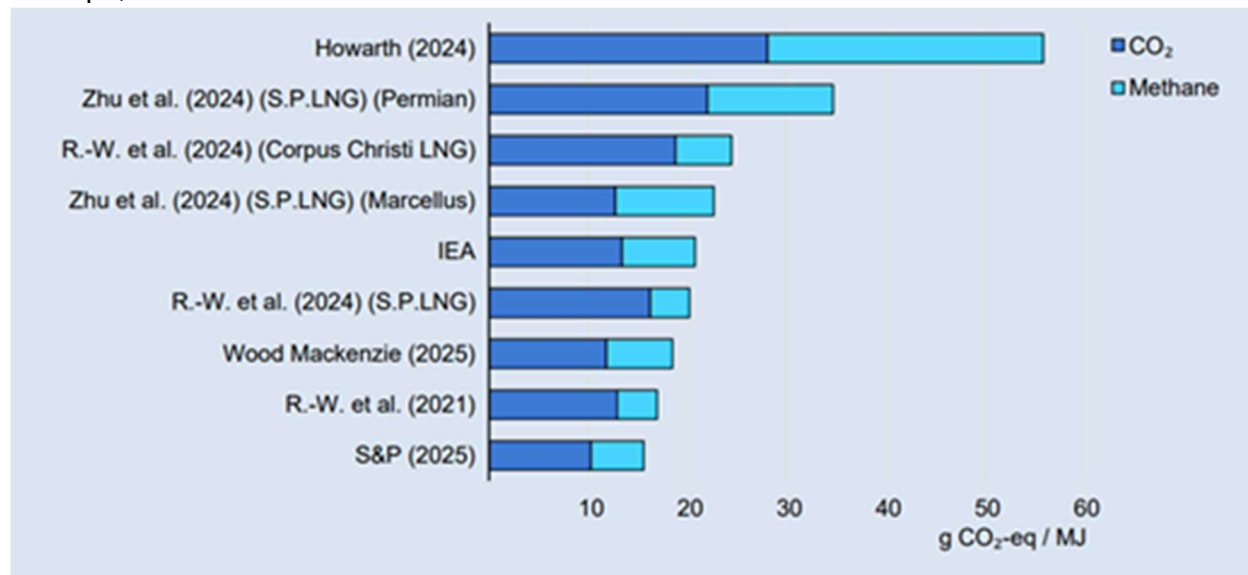
²⁰ IEEFA, [Canadian LNG will not boost Japan's Energy Security or Asia's decarbonization](#) (oct. 2024).

²¹ Clean Energy Canada, [An Uncertain Future](#) (2024), p. 2.

²² IOP Science, [The effect of natural gas supply on US renewable energy and CO2 emissions](#) (2014).

²³ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, [Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay](#) (2021), p. x.

Graphique 3. Émissions liées à la production et à l'acheminement du GNL des États-Unis vers l'Europe, selon différentes estimations



Source : AIE, [Assessing Emissions from LNG Supply and Abatement Options](#) (2025), p. 7.

Les publications de BNCFM indiquent que l'Inde pourrait réduire les émissions de son secteur énergétique de 2,5 milliards de tonnes par an à un peu plus de 1,8 milliard d'ici à 2030 en remplaçant son projet d'expansion du charbon par du GNL. Cela représente une réduction potentielle des émissions de plus de 28%²⁴.

BNCFM ne publie pas les coefficients d'émissions utilisés pour créer ses modèles. Cette étude figure parmi les estimations les plus favorables en matière d'émissions du GNL. Par exemple, l'organisation Clean Air Task Force a constaté un impact en termes de GES allant de 40% de réduction à 20% d'augmentation des émissions²⁵. L'AIE a constaté des variations importantes selon la source de GNL²⁶, car le potentiel de réduction des émissions d'un remplacement du charbon par du GNL dépend fortement des taux de fuite, pour lesquels nous n'avons pas de certitude²⁷. Aucune des publications de BNCFM ne précise si les émissions estimées sont liées à la combustion ou à l'ensemble du cycle de vie.

²⁴ La note de BNCFM ne fournit aucune précision quant à la répartition des émissions par type au sein du secteur énergétique indien. Ainsi, le chiffre de 28% est une estimation basse qui suppose que 100% des émissions prévues en Inde entre 2024 et 2030 sont issues de la production d'électricité à partir de charbon.

²⁵ Clean Air Task Force, [Analysis of Lifecycle Greenhouse Gas Emissions of Natural Gas and Coal Powered Electricity](#) (mars 2024).

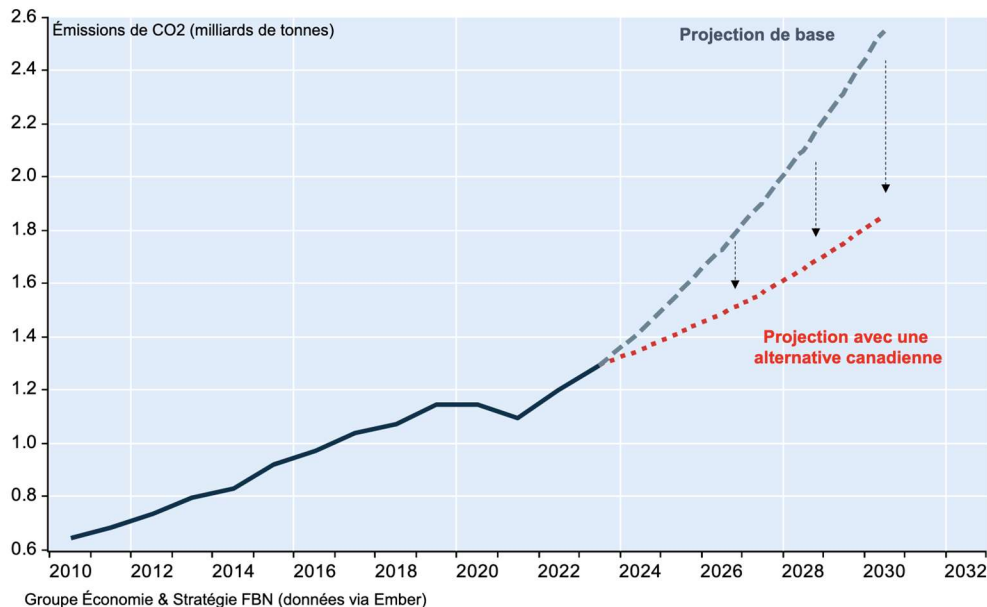
²⁶ Agence internationale de l'énergie, [New IEA report assesses emissions from LNG supply and maps out opportunities to reduce them](#) (juin 2025).

²⁷ Gordon *et al.*, [Evaluating net life-cycle greenhouse gas emissions intensities from gas and coal at varying methane leakage rates](#) (2023).

Graphique 4. Estimation par BNCFM des réductions d'émissions du secteur électrique indien résultant de la conversion du charbon vers le GNL

Monde: Le Canada a des arguments commerciaux convaincants pour aider la planète

Émissions du secteur de l'électricité en Inde (charbon + gaz naturel) : 2010 à 2030



Source : BNCFM, [Graphiques chocs : Suivi Monde](#) (2024).

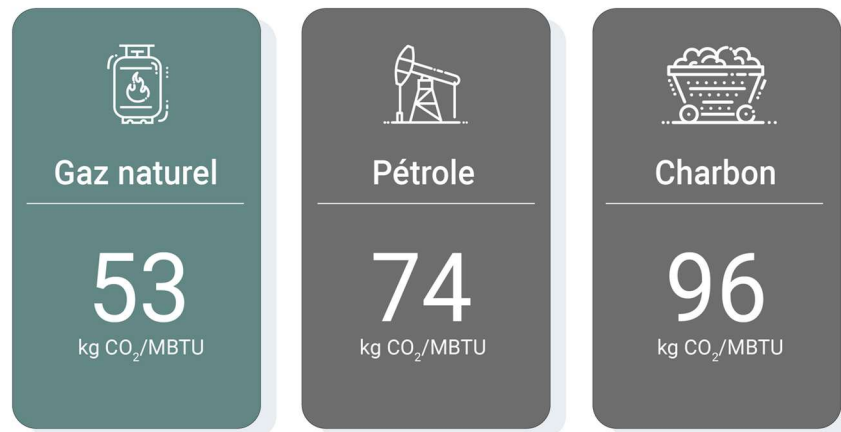
De surcroît, les publications de BNCFM avancent que le gaz produit au Canada est peu émetteur. Si les publications relèvent que le torchage est un problème, elles estiment que les politiques environnementales canadiennes – en vigueur et à venir – placent le pays en bonne position pour fournir un gaz peu polluant. Cependant, BNCFM ne mentionne pas que le secteur pétrolier et gazier canadien continue de sous-estimer ses émissions de méthane. Une étude publiée en 2023 révélait que les taux d'émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier canadien étaient 50% plus élevés que ceux déclarés²⁸.

La publication de RBC parue en 2023 opte également pour des évaluations optimistes des émissions du GNL. Elle contient un graphique (ci-dessous) intitulé « Un combustible fossile plus propre que les autres », qui présente le gaz comme moins émetteur par unité d'énergie. Toutefois, cette donnée ne tient pas compte de l'ensemble du cycle de vie du gaz, dont les impacts constituent une part importante des émissions du GNL, mais uniquement du coefficient d'émissions au point de combustion²⁹.

²⁸ Communication Earth & Environment, [A measurement-based upstream oil and gas methane inventory for Alberta, Canada reveals higher emissions and different sources than official estimates](#) (nov. 2023).

²⁹ Le chiffre de 53 kg de CO2 par Mbtu pour le gaz naturel ne couvre généralement que les émissions issues de la combustion. Voir : US Energy Information Administration, [Analysis of Carbon Fee Runs Using the Annual Energy Outlook](#) (2021).

Graphique 5. Représentation par RBC de l'intensité du gaz naturel, du pétrole et du charbon



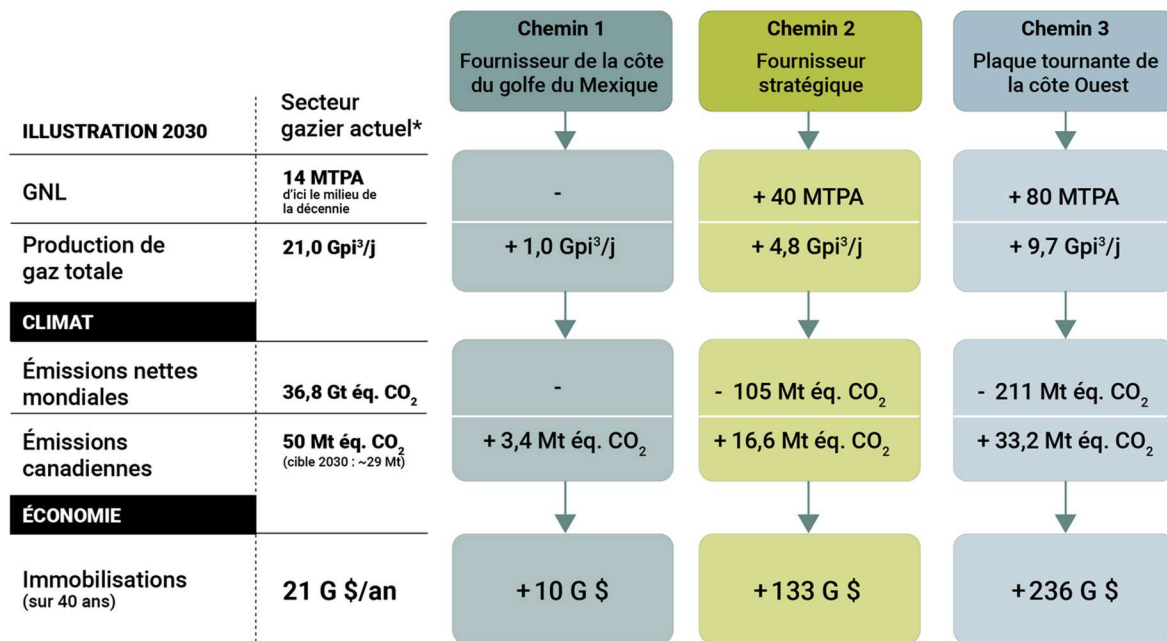
* Mazout léger et charbon (tous types)

Source : RBC, [*L'énigme du Canada : trois moyens de faire face aux crises mondiales climatiques et gazières*](#) (2023).

RBC extrapole ensuite vraisemblablement à partir de ces données incomplètes – les lecteurs n'ont pas accès aux paramètres utilisés – et ne mentionne pas le défi économique que représente cette transition pour aboutir à un graphique qui prétend montrer une réduction des émissions mondiales à mesure que le Canada accroît ses exportations de gaz.

En outre, le rapport de 2023 de RBC soutient l'idée que l'accroissement de la production de gaz naturel s'inscrit dans le cadre d'une décarbonation globale de la société, affirmant notamment que le Canada serait en mesure de « réduire les émissions nettes mondiales de 211 MtCO₂e » grâce au développement du gaz (voir graphique ci-bas).

Graphique 6. Les trois scénarios énergétiques de RBC et les caractéristiques climatiques et économiques qui y sont associées



MTPA = millions de tonnes par an
Gpi³/j = milliard de pieds cubes par jour
G = milliard

Mt éq. CO₂ (Gt éq. CO₂) = million (milliard) de tonnes d'équivalent CO₂ (dioxyde de carbone)

Source : RBC, [L'énigme du Canada : trois moyens de faire face aux crises mondiales climatiques et gazières](#) (2023).

Le rapport de RBC publié en 2025 fournit encore moins de détails sur les hypothèses en matière d'émissions. Malgré des affirmations répétées concernant le potentiel de réduction des émissions des différents scénarios présentés, le rapport n'offre aucune estimation des émissions liées au cycle de vie pour étayer ces propos. Bien que RBC souligne parfois qu'une mesure complète des émissions de méthane favoriserait la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement du gaz, elle continue de fonder ses projections spécifiques d'émissions sur des coefficients d'émissions non divulgués.

Le rapport de RBC de 2025, même dans son modèle le plus ambitieux, suggère que la décarbonation se ferait principalement par le captage du carbone, et non par un abandon systémique des combustibles fossiles. Dans ce rapport, RBC qualifie le gaz naturel de « carburant de transition essentiel dans la "décarbonisation du monde" ». Son scénario de « monde démocratique » affirme qu'un développement de la production de gaz – environ 70% entre 2024 et 2048 – est compatible avec la « transition énergétique » sans toutefois définir ce terme ni préciser les hypothèses sous-jacentes. En revanche, la feuille de route « Zéro net d'ici à 2050 » de l'AIE indique qu'il n'est pas nécessaire d'investir davantage dans le gaz, ce qui se

traduirait par une baisse de la demande de gaz naturel de 18% d'ici à 2030 et de 78% d'ici à 2050³⁰.

2.3. Les publications emploient un langage discutable pour décrire le GNL

Compte tenu des lacunes soulignées dans les sections précédentes, on ne peut s'étonner du fait que ces publications utilisent un langage exagérément promotionnel pour décrire le GNL et son impact sur le climat.

Par exemple, les deux publications de RBC utilisent les expressions suivantes pour qualifier le gaz naturel et le GNL :

- « exportations de combustibles propres »
- « gaz naturel décarbonisé »
- « gaz propre » (plusieurs mentions)
- « GNL à faible teneur en carbone »
- « réduire les risques du secteur du gaz naturel et [...] le décarboniser »

Cependant, loin d'être « propre », le GNL est un combustible fossile qui contribue aux émissions mondiales, et la notion de gaz « décarboné » est un oxymore dans la mesure où le méthane contient toujours du carbone qui est libéré sous forme de CO₂ lors de la combustion. Le fait que la production de gaz soit équipée de technologies de capture et de stockage du carbone ou que les terminaux GNL soient alimentés par des énergies renouvelables ne change rien à cette réalité.

Parmi les exemples de messages discutables figurant dans la recherche thématique de BNCFM, on peut citer la présentation du GNL comme étant « une alternative à base de combustibles fossiles [qui constituerait] une meilleure solution pour la planète », soutenue par les prétendues « installations à faibles émissions³¹ ». BNCFM va même plus loin en déclarant que le Canada a non seulement la responsabilité, mais « un rôle vital » à jouer pour augmenter ses exportations de GNL, affirmant que « le remplacement partiel de la production d'électricité au charbon de l'Inde par du GNL canadien aurait un impact plus profond sur la planète que l'arrêt total de l'économie canadienne ». Cette hyperbole omet une fois de plus de mentionner les défis économiques liés au remplacement du charbon par le gaz et la variation des estimations d'émissions associées au GNL.

2.4. Aucun des articles ne mentionne les intérêts financiers des banques dans la promotion du GNL

La Banque Nationale du Canada et RBC tirent toutes deux profit de leurs financements des activités liées au GNL. La BNC a accordé 1,2 milliard de dollars US de financement au

³⁰ AIE, [Net Zero Roadmap](#) (2023), p. 16.

³¹ Banque Nationale du Canada Marchés Financiers, [Canada Has a Vital Role in Deleveraging the Global Environmental Balance Sheet](#), BNCFM Research (fév. 2024).

développement du GNL entre 2021 et 2023³², notamment 648 millions de dollars à Venture Global LNG, 299 millions de dollars à NextDecade Corporation et 200 millions de dollars à Port Arthur LNG³³. En 2023, la banque a multiplié par plus de cent son financement du GNL comparativement à 2022, avec 16 transactions pour la seule année 2023, soit plus du double par rapport à l'année précédente³⁴.

RBC, qui figure parmi les 20 principaux soutiens mondiaux au développement du GNL, a fourni 6,1 milliards de dollars US de financement pour le GNL entre 2021 et 2023. Elle a réalisé pas moins de 51 transactions avec des promoteurs de GNL rien qu'en 2023, ce qui représente une augmentation de son financement du GNL de 164% entre 2021 et 2023³⁵.

Les deux banques ont par conséquent un fort intérêt financier dans la promotion de GNL, ce qui n'est pas divulgué dans leurs publications respectives, malgré le conflit d'intérêts apparent. Les lecteurs devraient être informés de ce potentiel conflit d'intérêts afin de pouvoir mieux évaluer les affirmations des banques, et ce, en toute transparence.

³² Reclaim Finance et Greenpeace, [Frozen gas, boiling planet: How Canadian financial support for LNG is fueling a climate disaster](#) (déc. 2024), p. 10.

³³ Données fournies par Reclaim Finance.

³⁴ Reclaim Finance and Greenpeace, *op. cit.*, pp. 15 & 16.

³⁵ *Ibid.*, p. 10.